Rapport de gestion 2009

Fondation
pour l'assurance des frais d'intervention des communes
dans les situations extraordinaires

Contenu

1	10 ans plus tard – quelques faits saillants	**3**
2	Généralités	**4**
3	Les organes de la Fondation	**5**
4	Les événements essentiels	**6**
5	Les chiffres	**7**
6	Les remerciements	**8**
7	Aperçu du bilan et du compte de résultats	**9**
8	Explications au sujet du bilan et du compte de résultats	**10**
9	Rapport de l'organe de révision	**11**

Photo de couverture

Des glissements de terrains et des épandages d'alluvions, comme ici dans la photo «Reichenbach près de Meiringen 2004», faisaient partie des dégâts typiques des dossiers vérifiés par l'AFI en 2009.

Rapport de gestion 2009

1 10 ans plus tard – quelques faits saillants

10 ans plus tard – quelques faits saillants

1.1

«La veille de Noël, le jour de Noël, la saint Stéphane : le calme, au lieu d'une fébrilité, prévaut généralement ces trois jours de l'année. Mais cela n'a pas été le cas le 26 décembre 1999. L'ouragan «Lothar» a balayé l'Europe de l'Ouest et a laissé des traces de la dévastation. Des dégâts matériels aux bâtiments de 600 millions de francs ont été occasionnés en Suisse. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a chiffré les dégâts aux forêts et les coûts induits à 750 millions de francs. Quelque 10 millions d'arbres ou 13 millions de mètres cubes de bois ont été renversés, soit trois à quatre pour cent des arbres se trouvant dans les forêts en Suisse ou la triple quantité d'une utilisation annuelle. Dans les cantons de Berne, Fribourg, Lucerne et Nidwald, la quantité a même été quatre à dix fois plus grande qu'une utilisation de bois annuelle». Cet article a été écrit par Lukas Denzler, dans la NZZ du 19 décembre 2009.

1.2

Selon les résultats du troisième inventaire forestier national (réalisé au cours des années 2004–2006), le volume de résineux a diminué au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne les épicéas du Plateau central : en 1995, le volume des épicéas représentait quelque 40.0 millions de m^3 ; en 2006, il ne s'élevait plus qu'à 32.5 millions de m^3. La régression est une conséquence de l'ouragan Lothar, de l'année de sécheresse 2003 et de la calamité des bostryches s'ensuivant, mais est aussi attribuable à l'utilisation accrue de cette espèce d'arbres.

1.3

Il ressort d'un sondage téléphonique de scientifiques de l'EPF Zurich et de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) que 60 pour cent des personnes interrogées ont, dans une première réaction émotionnelle, ressenti «Lothar» comme avoir été effrayant. Un bon nombre de personnes interrogées ont même cité des termes tels que «préoccupation», «tristesse» et «impuissance». Mais 32 pour cent ont considéré une telle tempête comme étant aussi quelque peu fascinante.

1.4

Les innombrables arbres tombés et affaiblis ont été une aubaine pour les bostryches. Ils se sont multipliés explosivement et ont infesté, seulement en 2001, 1.36 millions de m^3 de bois ou près de 10 pour cent de la quantité de bois tombé dans la tempête. L'espèce de bostryches la plus répandue «typographe» s'est

acharnée presque uniquement sur des épicéas à propos desquels un forestier disait qu'ils avaient tous les vices que les arbres de la forêt pouvaient avoir (sensibles aux scolytes et peu résistants à des tempêtes en raison de l'enracinement superficiel). Le temps sec de l'été torride 2003 a donné un nouvel élan aux scolytes ; à bon nombre d'endroits, près d'un dixième de la forêt était à l'époque menacé. Des milliers d'arbres ont de nouveau dû être abattus, ce qui a occasionné un nouveau dommage se chiffrant à quelque 50 millions de francs aux propriétaires de forêts. Les épicéas ont heureusement prospéré nettement mieux (plus que quelque 280 000 m^3 de bois infestés), grâce aux mois estivaux plus frais et humides des années 2007/2008. Résultat actuel : nombre de scolytes de nouveau à l'état avant «Lothar».

1.5

Pour des raisons économiques, bon nombre de propriétaires de forêts ont planté presque exclusivement des épicéas qui poussent vite, pendant de nombreuses années. C'est précisément dans ces monocultures que la tempête a sévi le plus. Comme des représentants de l'Office fédéral de l'environnement l'ont constaté, «Lothar» n'a pas particulièrement chamboulé la politique en matière de sylviculture ; car le but consistant à exploiter la forêt de manière aussi naturelle que possible et à accroître la biodiversité a déjà été poursuivi auparavant. Le développement a sensiblement été accéléré, comme les mots-clés suivants le démontrent :

- amélioration des structures d'exploitation par le projet pour l'encouragement d'organisations forestières régionales (LU) ;
- augmentation de la disponibilité à une collaboration plus étroite entre les propriétaires de forêts privées (LU) ;
- succès visibles lors du reboisement ; p. ex., par des plantations ciblées de chênes au lieu de conifères ou tolérance d'aulnes et de merisiers (= augmentation de la biodiversité !).

Conclusion

L'ouragan destructeur «Lothar» s'avère après coup être une chance de fixer de nouvelles priorités pour la prochaine génération de forêts. Nous, les êtres humains, sommes gagnants, mais aussi la nature dans une grande mesure.

2 Généralités

2.1 Forme juridique et but de la Fondation

Sous l'appellation «Fondation pour l'assurance des frais d'intervention des communes en cas de catastrophe ou en situation d'urgence», il existe une Fondation au sens de l'art. 80 ss du code civil suisse, dont le siège se trouve à Ittigen. En tant qu'assurance, la Fondation a pour but la fourniture, la gestion et le paiement de fonds pour la couverture de frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires, selon les dispositions légales en l'occurrence valables du canton de Berne.

2.2 Bases déterminantes

- Acte de fondation du 8 avril 1999
- Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi) (RSB 521.1)
- Ordonnance concernant l'assurance des communes pour les frais d'intervention en cas de catastrophe ou en situation d'urgence (RSB 521.14 Ordonnance sur les frais d'intervention, OFInt)

3 Les organes de la Fondation

3.1 Conseil de fondation

Le conseil de fondation, désigné par le Conseil-exécutif le 20 septembre 2006, est composé comme suit :

- Bichsel Simon, préfet, Trubschachen
- Flückiger Hansrudolf, ancien président de commune, Muri vers Berne (président)
- Giauque Beat, député, président de la commune, Ittigen
- Kämpf Ulrich, membre du comité de l'ACB, Villeret
- Markwalder Iris, administratrice des finances, Douanne
- Reber Jürg, ancien député, Schwenden dans le Diemtigtal (vice-président)
- von Flüe Hanspeter, dirigeant de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne

3.2 Comité du conseil de fondation

Il est constitué de trois membres :
- Flückiger Hansrudolf, président du conseil de fondation, d'office
- Giauque Beat
- Reber Jürg

3.3 Secrétariat

Le secrétariat de la Fondation se trouve à l'Assurance immobilière Berne (AIB)
- Gérant : Lerf Patrick, membre de la Direction
- Suppléant : Jungo Urs, conseiller technique de la clientèle
- Secrétariat : Sinz Ruth, Murgotti Adriana

3.4 Commission de recours

La commission de recours est composée de :
- Fahrländer Karl Ludwig, docteur en droit, avocat, Helvetiastrasse 5, 3005 Berne
- Keller Samuel, avocat, Monbijoustrasse 10, case postale, 3001 Berne
- Lemann Samuel, avocat, Speichergasse 5, case postale 484, 3000 Berne 7

3.5 Organe de révision

La PricewaterhouseCoopers SA, avec siège à Berne, exerce la fonction d'organe de révision.

3.6 Autorité de surveillance

Par décision du 4 novembre 1999, la Fondation a été placée sous la surveillance de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations (OASSF) du canton de Berne.

4 Les événements essentiels

- **Le 21 avril 2009**

Séance du comité du conseil de fondation/affaires :
– Rapport de gestion 2008
– Comptes annuels 2008
– Performance des placements
– État des encaissements
– Lac glaciaire de Grindelwald/requête de la préfecture d'Interlaken
– Brochure d'anniversaire/offre

- **Le 6 mai 2009**

Séance du conseil de fondation/affaires :
– Rapport de gestion 2008
– Bilan et compte de profits et pertes 2008
– Rapport de révision 2008
– Performance des placements
– État des encaissements
– Lac glaciaire de Grindelwald/requête de la préfecture d'Interlaken
– Brochure d'anniversaire/offre et ordre d'impression
– Durée du mandat du conseil de fondation

- **Juin 2009**

– Expédition du rapport de gestion 2008 et de la brochure des 10 ans de l'AFI

- **Juillet et août**

– Événement dommageable du 4 juillet 2008 dans les communes de Perrefitte et d'Eriz
– Événement dommageable du 6/8 et 9 août dans les communes de Crémines, Niederstocken, Pohlern et Lenk

Les dossiers sont encore à l'étude au 31 décembre 2009.

- **Le 10 novembre 2009**

Séance du comité du conseil de fondation/affaires :
- Plan financier, à l'inclusion des comptes annuels 2009 provisoires et du budget 2010
- Performance des placements
- Contributions des communes pour 2010
- Demandes de contributions en 2009
- Nominations au sein du conseil de fondation

- **Novembre 2009**
- Aide-mémoire du canton de Berne/catastrophes et situations d'urgence au niveau des communes, comment les gérer ?/Prise de position au sujet du projet de l'OSSM

- **Le 15 décembre 2009**

Séance du conseil de fondation/affaires :
- Plan financier, à l'inclusion des comptes annuels 2009 provisoires et du budget 2010
- Performance des placements
- Contributions des communes pour 2010 : renonciation unique à une perception des contributions
- Requêtes des communes en 2009
- Personnel du conseil de fondation : prise de congé d'Ulrich Kämpf, Villeret, avec nos meilleurs remerciements pour les services accomplis.
  Pour le reste de la période de fonction courante, le Conseil-exécutif a nommé comme successeur François Perrenoud, maire, La Heutte

5 Les chiffres

5.1 Prestations de la Fondation

6 événements ont été annoncés en 2009. Ces événements n'ont pas pu être vérifiés et indemnisés au 31.12.2009. Des débours approximatifs de CHF 200 000 ont été imputés dans le compte annuel.

5.2 Résultat comptable 2009

Au cours de l'exercice 2009, la Fondation pour les frais d'intervention des communes a réalisé un bénéfice de CHF 2 106 825 et dispose d'une fortune de CHF 7 787 722.

5.3 Rendement

Le capital placé a donné lieu à un bénéfice comptable non réalisé de 8.09 %, durant l'exercice considéré.

6 Les remerciements

Le conseil de fondation remercie

- les communes, pour leur bienveillance et leur soutien ;

- l'Assurance immobilière Berne, pour la gestion du secrétariat et la vérification en bonne et due forme, par Urs Jungo, des demandes de contributions parvenues.

Annexe

- Aperçu du bilan et du compte de résultats
- Explications concernant le bilan et le compte de résultats
- Rapport de l'organe de révision

7 Aperçu du bilan et du compte de résultats

Bilan en CHF	au 31. 12. 2008	au 31. 12. 2009
Actifs		
Actif circulant		
Liquidités	1 667 599	2 295 467
Créances	30 616	18 903
Régularisation du compte des actifs	44 426	62 173
Total de l'actif circulant	**1 742 641**	**2 376 543**
Actif immobilisé		
Actions	1 062 178	2 304 827
Obligations	3 319 877	3 933 927
Total de l'actif immobilisé	**4 382 055**	**6 238 754**
Total des actifs	**6 124 696**	**8 615 297**
Passifs		
Fonds étrangers		
Régularisation du compte des passifs	2 800	203 700
Réserve en cas de fluctuation des titres	441 000	623 875
Total, fonds étrangers	**443 800**	**827 575**
Capital de la Fondation		
État au 01.01.	4 667 116	5 680 896
Hausse/baisse	1 013 780	2 106 825
État au 31.12.	5 680 896	778 722
Total, capital de la Fondation	**5 680 896**	**7 787 722**
Total des passifs	**6 124 696**	**8 615 297**

Compte de résultats en CHF	2008 (1.1.–31.12.)	2009 (1.1.–31.12.)
Recettes		
Contributions des communes	2 037 575	2 047 775
Produit financier	143 720	593 653
Recettes totales	**2 181 295**	**2 641 428**
Charges		
Indemnisation pour crues	187 963	200 000
Indemnisation pour cas d'incendies	34 087	0
Dépenses administratives	72 930	92 294
Charges financières	872 535	59 433
Constitution de la retenue pour réserve en cas de fluctuation	0	182 875
Dépenses totales	**1 167 515**	**534 603**
Bénéfice de l'exercice	**1 013 780**	**2 106 825**

8 Explications au sujet du bilan et du compte de résultats

8.1 Explications au sujet du bilan

Les actifs du bilan sont composés de l'actif circulant se montant à CHF 2,4 millions et de l'actif immobilisé s'élevant à CHF 6,2 millions. L'actif circulant englobe les liquidités, les créances envers l'Administration fédérale des contributions (impôt anticipé) et l'active délimitation de compte (intérêts moratoires). L'actif immobilisé est essentiellement constitué d'obligations. Une part est investie dans des fonds de placement en actions. Étant donné que la sécurité est primordiale, en ce qui concerne la stratégie de placement, la préférence est donnée à des débiteurs de premier ordre. L'évaluation a lieu sur la base du règlement concernant les placements du 6 décembre 2001.

Sur le plan des passifs, outre la délimitation de compte passive de CHF 203 700, la réserve pour fluctuations de CHF 623 875 et le capital de la Fondation de CHF 7,8 millions ont été comptabilisés.

8.2 Explications au sujet du compte de résultats

Grâce à l'évolution des sinistres très propice et en raison de la reprise sur les marchés des capitaux, la Fondation pour les frais d'intervention des communes a pu de nouveau approvisionner sa fortune et il en résulte un bénéfice net de CHF 2.1 millions.

Les recettes se composent des contributions annuelles des communes de CHF 2 millions et des produits financiers de CHF 593 653.

Les dépenses comportent les indemnités délimitées de CHF 200 000 pour les événements pas réglés de l'été 2009. Les dépenses administratives de CHF 92 294 se composent de l'indemnité versée à l'Assurance immobilière Berne, des indemnités aux conseillers de la Fondation, des frais de la société de révision, de divers frais de bureau et des coûts uniques de la brochure d'anniversaire «10 ans de la Fondation pour les frais d'intervention des communes». Les charges financières de CHF 59 433 englobent essentiellement des pertes sur les cours non réalisées, ainsi que les frais bancaires, les droits de garde et des pertes sur les cours réalisées. La réserve pour fluctuations de CHF 182 875 a en outre été constituée, en vertu de la directive dans le règlement concernant les placements.

9 Rapport de l'organe de révision

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers SA
Bahnhofplatz 10
Postfach
3001 Bern
Téléphone +41 58 792 75 00
Fax +41 58 792 75 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au conseil de fondation de
Fondation Assurance pour les frais d'intervention
des communes dans les situations extraordinaires
Ittigen

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Fondation Assurance pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de vérification analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées portant sur les documents disponibles au sein de l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des procédures opérationnelles et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des actes délictueux ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'au règlement.

PricewaterhouseCoopers SA

Bruno Zaugg
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Jürg Reber
Expert-réviseur

Berne, le 1er février 2010

Annexe:
- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

Fondation
pour l'assurance des frais d'intervention des communes
dans les situations extraordinaires (AFI)

ekv@gvb.ch
www.afi-berne.ch

Secrétariat:
Assurance immobilière Berne (AIB)
Papiermühlestrasse 130
case postale
3063 Ittigen

Téléphone 031 925 11 11
Téléfax 031 925 12 22

info@gvb.ch
www.aib.ch

A 1010 f 10 100